

# Ma demande de logement social

dans le Grand Cubzaguais



**Bourg, Cubzac-les-Ponts, Gauriaguet, Lansac, Mombrier,  
Peujard, Prignac-et-Marcamps, Pugnac, Saint-André-de-Cubzac,  
Saint-Gervais, Saint-Laurent-d'Arce, Saint-Trojan, Tauriac,  
Teillac, Val-de-Virvée et Virsac.**



# Qu'est ce qu'un logement social ?

## ⇒ Qui fait quoi ?

**Les bailleurs sociaux** construisent et louent des logements, enregistrent les demandes, qui leur parviennent en tant que guichet enregistreur. Chaque bailleur a accès à toutes les demandes déposées. Ils ont tous une commission d'attribution qui examine et attribue les logements.

**Les communes** autorisent la construction des logements sociaux, renseignent sur les logements présents sur leur territoire. Elles ne sont pas responsables de l'attribution des logements mais elles peuvent donner leur avis lors des commissions d'attribution.

**L'État** autorise les constructions des bailleurs sociaux et donne son avis lors des commissions d'attribution.

**La Communauté de Communes du Grand Cubzaguais** coordonne le travail avec les bailleurs sociaux, les communes et l'État pour créer plus de logements sociaux sur le territoire et améliorer la mixité.

**Action Logement** accompagne les salariés dans leur recherche d'un logement social. Si vous êtes salarié

- ⇒ D'une entreprise du secteur privé d'au moins 10 salariés.
- ⇒ Ou d'une entreprise agricole d'au moins 50 salariés.

Vous pouvez également vous enregistrer sur la plateforme locative «Al'in» du groupe Action Logement pour visualiser et postuler sur les offres de logement disponibles :

**[www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)**

Tous ces acteurs participent au financement de l'offre de logement et peuvent être, dans certaines conditions, réservataires d'une part des logements des bailleurs.

## ⇒ Différents loyers

Les loyers sont plafonnés pour répondre aux différents niveaux de revenus : dans une même résidence, pour des logements identiques et avec les mêmes prestations. On peut donc trouver des loyers différents, adaptés à tous les revenus.

En fonction de vos revenus et de la composition familiale de votre ménage vous pouvez avoir accès à 3 types de logement social correspondants à 3 niveaux de loyer différents.

**Le logement social n'est pas gratuit.** Les locataires doivent s'acquitter d'un loyer et de charges (électricité, chauffage, etc.) chaque mois.

L'APL (Aide Personnalisée au Logement) peut aider les familles qui ont peu de revenus (à vérifier auprès de la Caisse d'allocations familiales [www.caf.fr](http://www.caf.fr)). La plus part du temps elle est déduite du loyer et versée directement au bailleur social.

## ⇒ Une procédure d'attribution contrôlée

Une Commission d'Attribution des Logements et d'Examen Occupation des logements (CALEOL) se réunit régulièrement pour statuer sur l'attribution des logements vacants. Sauf en cas d'insuffisance du nombre des candidats, elle examine au moins trois demandes pour un même logement.

Comme il y a souvent plus de demandes que de logements disponibles, les dossiers sont priorisés selon leur **degré d'urgence**. Le délai d'attente entre l'enregistrement et l'attribution d'un logement peut prendre plusieurs mois, voir plusieurs années.



# Effectuer une demande de logement social

## ⇒ Quelles sont les conditions pour réaliser une demande ?



1. Être de **nationalité française** ou titulaire d'un titre de **séjour** délivré par les autorités françaises en cours de validité.
2. Ne pas dépasser un certain plafond de ressources selon la composition de votre foyer familial (selon avis d'imposition de l'année N-1).
3. Disposer d'un numéro de sécurité sociale pour le demandeur et vos co-demandeurs.
4. Utiliser le logement attribué comme habitation principale.
5. Pouvoir justifier de ressources mensuelles suffisantes pour assurer le paiement du loyer.

**À savoir : 80% de la population est éligible à l'obtention d'un logement social**

**Testez votre éligibilité**

⇒ [hlm-info.fr/logement-social-tester-son-eligibilite](http://hlm-info.fr/logement-social-tester-son-eligibilite)

## ⇒ Cibler vos besoins selon votre situation :

Le nombre de pièces du logement est défini réglementairement par rapport à la composition familiale.

	<b>T1</b>	<b>T2</b>	<b>T3</b>	<b>T4</b>	<b>T5</b>
<b>Nombre de personnes à titre indicatif</b>	1 personne seule	1 personne seule ou 1 couple	1 personne seule avec 1 enfant, ou 1 couple avec 1 enfant (ou 2 en bas âge)	1 personne seule avec 2, 3* enfants ou 1 couple avec 2, 3* enfants *(voire 4 selon situation)	1 personne seule avec 3, 4* enfants ou 1 couple avec 3, 4* enfants *(voire 5 selon situation)
<b>Nombre de pièces</b>	1 pièce principale	1 pièce principale + 1 chambre	1 pièce principale + 2 chambres	1 pièce principale + 3 chambres	1 pièce principale + 4 chambres

## ⇒ Déposer votre demande :

1. Vérifiez votre éligibilité et définissez votre besoin adapté à votre situation.
2. Déposer votre demande en ligne : rendez-vous sur le site :

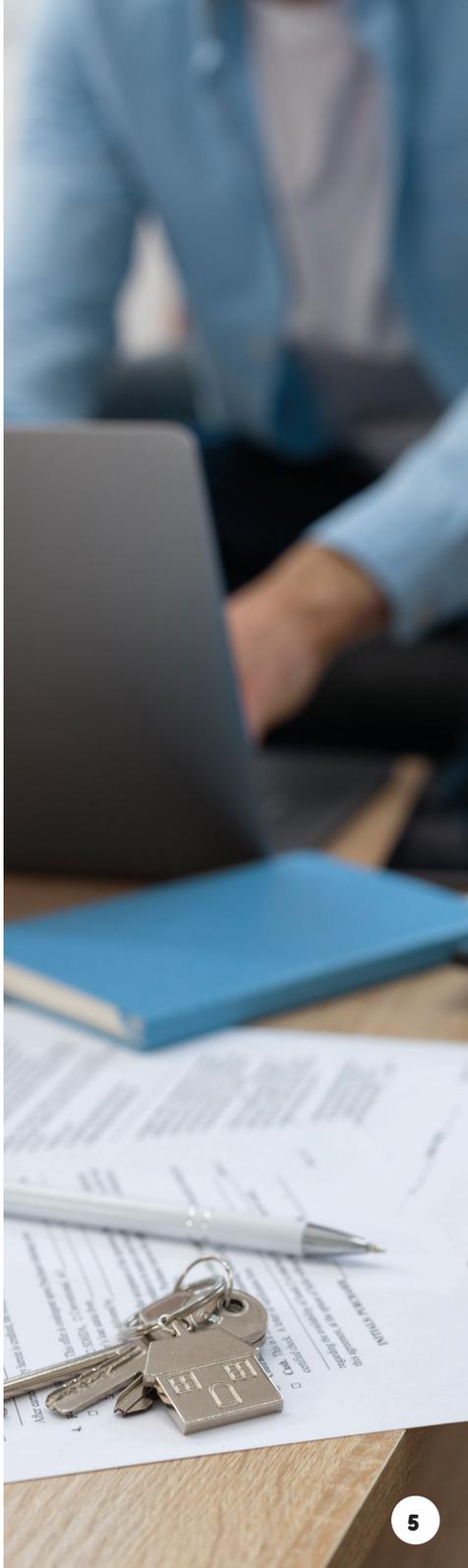
⇒ [demande-logement-social.gouv.fr](https://demande-logement-social.gouv.fr)

puis cliquer sur « Créer une demande ».

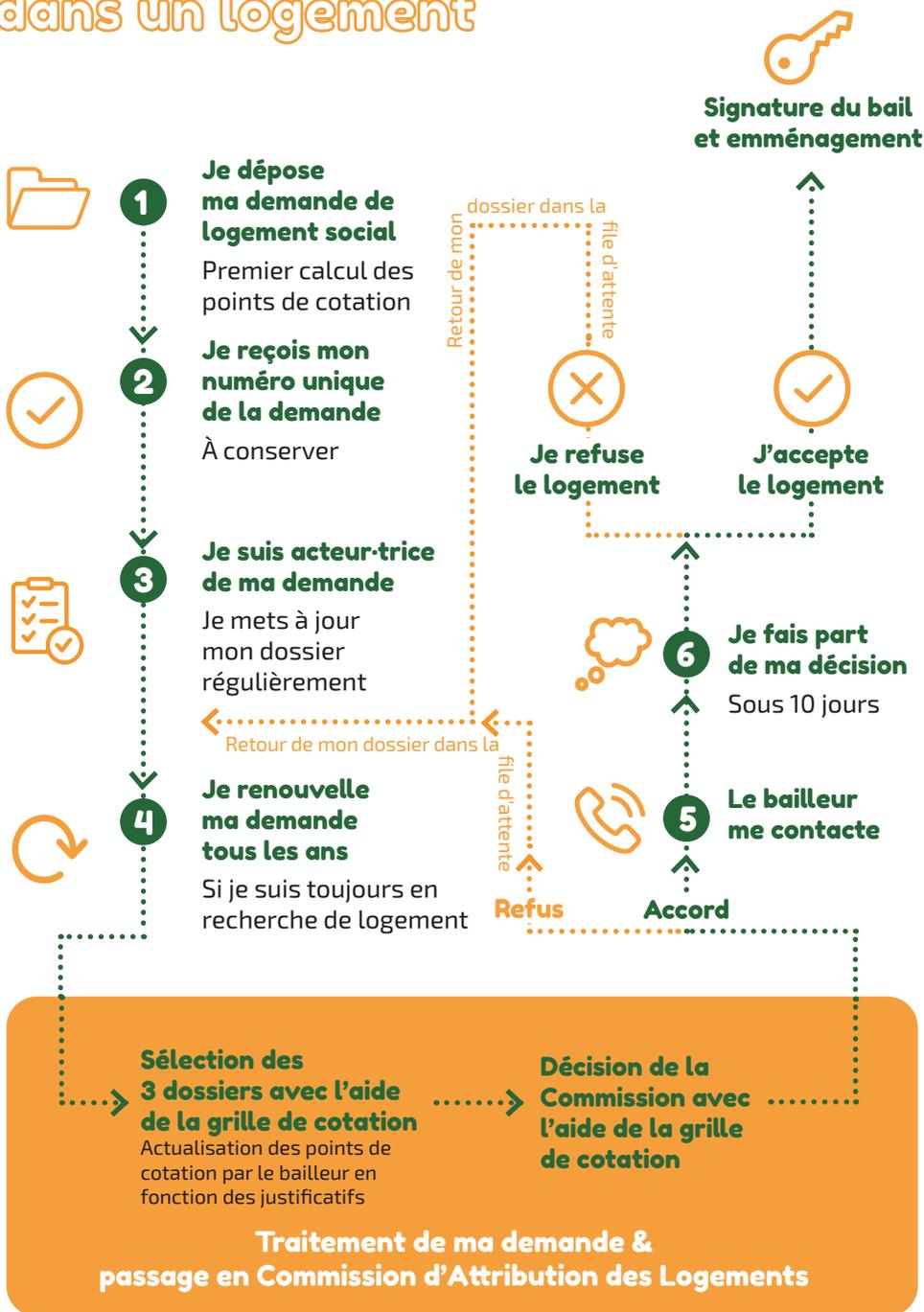
3. Compléter le formulaire de demande.
4. Pour que votre demande soit enregistrée, vous devrez joindre une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour) au format numérique (scannée ou photographiée).
5. Une fois votre demande enregistrée et validée (≈5 jours ouvrés), un Numéro Unique d'Enregistrement (NUD) ainsi qu'une attestation d'enregistrement vous seront adressés.

Il vous faudra conserver ce numéro précieusement, et veiller à ce que vos coordonnées restent à jour.

6. Si vous ne l'avez pas fait, votre demande devra ensuite être impérativement complétée de toutes les pièces justificatives en liens avec votre situation.
7. Lorsqu'un logement correspondant à votre demande sera disponible et que votre dossier sera sélectionné, la commission d'attribution se réunira pour étudier votre demande.
8. N'oubliez pas de mettre à jour votre demande régulièrement (changement de situation professionnelle ou personnelle), et de la renouveler tous les ans, sinon elle sera automatiquement radiée !



# De la demande à l'entrée dans un logement



# Comment est utilisée la grille de cotation ?

Les informations intégrées à votre dossier permettront d'attribuer un nombre de points à votre demande, obtenu à partir de critères définis par la Communauté de Communes. Ces critères permettent une plus grande transparence et une meilleure lisibilité du processus d'attribution des logements locatifs sociaux, et de garantir le traitement équitable des demandeurs.

Ils sont une **aide à la décision**, au moment de la sélection des 3 candidatures, et de leur présentation en Commission d'attribution des logements (CALEOL).

**Les points sont recalculés automatiquement à chaque mise à jour de votre demande !**

⇒ Il est donc important de tenir à jour votre dossier et de déclarer tout changement de situation, personnelle, ou professionnelle.

**La grille de cotation ne peut pas, à elle seule, constituer le seul paramètre de sélection au vu des multiples enjeux des attributions de logements sociaux (mixité sociale, logement adapté, caractère urgent de la demande)**

## ⇒ La grille de cotation du Grand Cubzaguais

### Informations générales :

<input type="checkbox"/>	Personne bénéficiant d'une décision favorable mentionnée à l'article L441-2-3 du CCH (DALO) Justificatifs : Attestation DALO (délivrée par la DDETS)	<b>+100</b>
<input type="checkbox"/>	Ressources du ménage inférieures au seuil de ressources des demandeurs de logement social du premier quartile fixé annuellement par arrêté du ministre du logement Justificatifs : Fiche de paie du demandeur et le cas échéant de son conjoint et de chaque codemandeur et des personnes à charge ; Autres justificatifs de ressources ; ou Attestation CAF	<b>+50</b>
<input type="checkbox"/>	Habite le Grand Cubzaguais Justificatifs : Contrat de location/justificatif de propriété; Attestation d'hébergement ou de domiciliation ; Reçu d'hôtel ; Rapport d'un travailleur social ; Quittance ; ou Autre justificatif de loyer à jour	<b>+20</b>
<input type="checkbox"/>	Travaille dans le Grand Cubzaguais Justificatifs : Contrat de travail ; Fiche de paie ; Autre justificatif de ressources ; Attestation de l'employeur	<b>+15</b>

### Ancienneté de la demande :

<input type="checkbox"/>	Avant 18 mois Justificatifs : Attestation de renouvellement de la demande	<b>+18</b>
<input type="checkbox"/>	Entre 18-36 mois Justificatifs : Attestation de renouvellement de la demande	<b>+23</b>
<input type="checkbox"/>	Au-delà de 36 mois Justificatifs : Attestation de renouvellement de la demande	<b>+28</b>

## Composition du Foyer :

- |                          |  |            |
|--------------------------|--|------------|
| <input type="checkbox"/> | <p>Personne en situation de handicap ou famille ayant à sa charge une personne en situation de handicap<br/><b>Justificatifs :</b> Carte mobilité inclusion invalidité ou Carte d'invalidité pour les personnes qui en sont titulaires à titre définitif ; Décision d'attribution d'un droit ou d'une prestation par une commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées ; Décision d'attribution d'une pension d'invalidité par un organisme de sécurité sociale ; Décision d'attribution de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ; ou Justificatif des besoins d'adaptation (certificat médical ou autre document)</p>   | <b>+30</b> |
| <input type="checkbox"/> | <p>Rapprochement familial<br/><b>Justificatifs :</b> Attestation de dépôt de demande de regroupement familial auprès de l'OFII</p>   | <b>+10</b> |
| <input type="checkbox"/> | <p>Parent en divorce ou séparation<br/><b>Justificatifs :</b> Parents : Livret de famille ou document équivalent<br/><b>Justificatifs :</b> Divorce : Jugement de divorce ; Ordonnance de non-conciliation ; Convention homologuée en cas de divorce par consentement mutuel<br/><b>Justificatifs :</b> En instance de divorce : Copie de l'acte de saisine du juge aux affaires familiales dans les conditions prévues au code de procédure civile ; Justificatif d'un avocat attestant que la procédure est en cours (lorsque c'est un divorce par consentement mutuel)<br/><b>Justificatifs :</b> PACS : mention de la dissolution du pacs dans l'acte de naissance<br/><b>Justificatifs :</b> Séparation : Déclaration sur l'honneur</p> | <b>+10</b> |

## Situation professionnelle :

- |                          |  |            |
|--------------------------|--|------------|
| <input type="checkbox"/> | <p>Personne reprenant une activité après une période de chômage de longue durée<br/><b>Justificatifs :</b> Carte de demandeur d'emploi ; Attestation de situation et tout document attestant de la reprise d'une activité, agrément pension retraite, bilan activité pour les indépendants</p> | <b>+30</b> |
| <input type="checkbox"/> | <p>CDD ou intérim<br/><b>Justificatifs :</b> Contrat de travail ; Contrat de mission ; ou Fiche de paie</p>  | <b>+5</b>  |
| <input type="checkbox"/> | <p>Étudiant ou apprenti<br/><b>Justificatifs :</b> Carte d'étudiant ou Contrat de travail pour l'apprenti</p>  | <b>+10</b> |

## Situation de logement actuelle :

- |                          |  |            |
|--------------------------|--|------------|
| <input type="checkbox"/> | <p>Personne sortant d'un appartement de coordination thérapeutique<br/><b>Justificatifs :</b> Attestation d'hébergement ou de domiciliation du gestionnaire qui indique la fin du contrat de la mise à disposition du logement</p>   | <b>+30</b> |
| <input type="checkbox"/> | <p>Personne exposée à des situations d'habitat indécents<br/><b>Justificatifs :</b> Document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou par une association ayant pour objet l'insertion ou le logement ; Photos ; Copie du jugement d'un tribunal statuant sur l'indécence du logement ; Arrêté d'interdiction d'habitation ; Attestation de la CAF/MSA ; ou Autre document démontrant l'indécence du logement (Rapport HISTOLOGE)</p>  | <b>+15</b> |
| <input type="checkbox"/> | <p>Personne exposée à des situations d'habitat indignes<br/><b>Justificatifs :</b> Décision administrative : arrêté de péril d'immeuble ou d'insalubrité du préfet, du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale, mise en demeure ou fermeture administrative ; Jugement du tribunal ; Analyse plombémie / Diagnostic plomb / Diagnostic amiante et Photos ; Attestation de la CAF ou de la MSA ; ou Tout autre document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement démontrant la situation d'indignité.</p> | <b>+30</b> |

<input type="checkbox"/>	<p><b>Personne menacée d'expulsion sans relogement</b>  <b>Justificatifs :</b> Commandement de payer ; Assignation à comparaître ou jugement prononçant l'expulsion ; ou Commandement de quitter les lieux</p>	<b>+30</b>
<input type="checkbox"/>	<p><b>Violences au sein du couple ou menace de mariage forcé</b>  <b>Justificatifs :</b> Ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales en application du titre XIV du livre 1<sup>er</sup> du même code ; Récépissé de dépôt de plainte (et/ou Main courante pour violences conjugales) ; ou Attestation d'un organisme social ou de santé justifiant la menace d'un mariage forcé</p>	<b>+40</b>
<input type="checkbox"/>	<p><b>Sur occupation en fonction du nombre de pièces</b>  <b>Mode de calcul :</b> le nombre de personnes dans le foyer doit être supérieur au nombre de pièces du logement actuel + 1  <b>Justificatifs :</b> Contrat de location/justificatif de propriété ; Livret de famille ou document équivalent ; et Quittance ou tout autre justificatif de loyer à jour ; Attestation sur l'honneur des personnes logées</p>	<b>+10</b>
<input type="checkbox"/>	<p><b>Sous occupation en fonction du nombre de pièces</b>  <b>Mode de calcul :</b> le nombre de personnes dans le foyer doit être inférieur au nombre de pièces du logement actuel - 1  <b>Justificatifs :</b> Contrat de location/justificatif de propriété ; Livret de famille ou document équivalent ; et Quittance ou tout autre justificatif de loyer à jour ; Attestation sur l'honneur des personnes logées</p>	<b>+10</b>
<input type="checkbox"/>	<p><b>Personne ayant à sa charge (au moins) un enfant mineur et logés dans des locaux ne présentant pas le caractère d'un logement décent</b>  <b>Justificatifs :</b> Livret de famille ou document équivalent ; et Rapport d'un travailleur social ou autres justificatifs de situation</p>	<b>+30</b>
<input type="checkbox"/>	<p><b>Personne ayant à sa charge (au moins) un enfant mineur et logés dans des locaux manifestement sur-occupés</b>  <b>Justificatifs :</b> Contrat de location/justificatif de propriété ; Livret de famille ou document équivalent ; et Quittance ou tout autre justificatif de loyer à jour ; Attestation sur l'honneur des personnes logées</p>	<b>+30</b>
<input type="checkbox"/>	<p><b>Personne dépourvue de logement</b>  <b>Justificatifs :</b> Attestation d'un travailleur social, d'une association ; ou Attestation d'hébergement ou de domiciliation</p>	<b>+40</b>
<input type="checkbox"/>	<p><b>Personne hébergée par des tiers</b>  <b>Justificatifs :</b> Attestation de la personne qui héberge ; ou Attestation d'un travailleur social, d'une association</p>	<b>+30</b>
<input type="checkbox"/>	<p><b>Personne hébergée ou logée temporairement dans un établissement ou un logement de transition</b>  <b>Justificatifs :</b> Attestation du gestionnaire qui indique la fin du contrat de la mise à disposition du logement ; Quittance ou tout autre justificatif de loyer à jour ; ou Attestation d'un travailleur social, d'une association</p>	<b>+40</b>
<input type="checkbox"/>	<p><b>Personne victime de viol ou d'agression sexuelle à leur domicile ou à ses abords</b>  <b>Justificatifs :</b> Décision du juge en application de l'article 257 du code civil ou par ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales ; Récépissé de dépôt de plainte ou de main courante ; Justificatif de l'autorité judiciaire stipulant l'(es) interdiction(s) ; ou Attestation d'un médecin</p>	<b>+40</b>
<input type="checkbox"/>	<p><b>Personne engagée dans le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle</b>  <b>Justificatifs :</b> Attestation du représentant de l'État (après avis de la commission départementale de lutte contre la prostitution, proxénétisme et traite des êtres humains) à l'entrée dans le parcours de sortie ; Jugement/qualification par un tribunal ; ou Attestation d'un service social dédié</p>	<b>+30</b>

<input type="checkbox"/>	<p>Personne victime de l'une des infractions de traite des êtres humains ou de proxénétisme</p> <p>Justificatifs : Attestation du représentant de l'État (après avis de la commission départementale de lutte contre la prostitution, proxénétisme et traite des êtres humains) à l'entrée dans le parcours de sortie ; ou Jugement/qualification par un tribunal</p>	<b>+30</b>
<input type="checkbox"/>	<p>Sapeur-pompier volontaire</p> <p>Justificatifs : Attestation du SDIS en cours de validité ; ou Attestation du chef de corps communal, intercommunal ou départemental</p>	<b>+30</b>
<input type="checkbox"/>	<p>Public sortant de l'ASE</p> <p>Justificatifs : Attestation du conseil départemental ; ou Extrait d'une décision judiciaire permettant d'établir une prise en charge au titre de l'ASE</p>	<b>+30</b>
<input type="checkbox"/>	<p>Logement repris ou mis en vente par son propriétaire</p> <p>Justificatifs : Lettre de congé du propriétaire ; ou Jugement prononçant la résiliation du bail</p>	<b>+5</b>
<input type="checkbox"/>	<p>Travailleur essentiel*</p> <p>Justificatifs : Attestation de l'employeur</p>	<b>+15</b>
<input type="checkbox"/>	<p>Logement inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie</p> <p>Justificatifs : Certificat médical ; ou Attestation d'un professionnel de santé ou du social</p>	<b>+20</b>
<input type="checkbox"/>	<p>Changement du lieu de travail</p> <p>Justificatifs : Fiche de paie du demandeur, et le cas échéant de son conjoint et de chaque codemandeur et des personnes à charge ; Pièce justifiant de la localisation de l'emploi actuel ou futur ; ou Attestation de l'employeur</p>	<b>+20</b>
<input type="checkbox"/>	<p>Taux d'effort de plus de 40% (méthode de calcul : (loyer + charges) - APL / ressources mensuelles x 100)</p> <p>Justificatifs : Quittance ou autre document démontrant les dépenses affectées au logement ; Fiche de paie du demandeur et le cas échéant de son conjoint et de chaque codemandeur et des personnes à charge ; Autres justificatifs de ressources ; OU Attestation CAF</p>	<b>+15</b>

\* Travailleurs essentiels : Aide-soignant, Infirmier, Aide à domicile, Agent hospitalier, Enseignant, Educateur, Agent territorial des établissements scolaire et périscolaire (enfance jeunesse, restauration), Agent d'accueil des établissements scolaires et périscolaires, Agent administratif et technique territoriaux essentiels, Personnel du transport public, Agent funéraire, Agent / ouvrier essentiel à la sûreté de l'industrie locale (Nucléaire, SEVESO), Agent/ouvrier de la sécurité civile, Militaire, Ouvrier de l'agriculture locale.

**Les documents envoyés doivent être des copies ou des scans des documents originaux.**



en savoir +

Pour toute information,  
vous pouvez vous rapprocher  
de votre mairie ou  
du CCAS de votre commune.

**Bourg**

05 57 68 40 04

**Saint-André-de-Cubzac**

05 57 45 10 10

**Cubzac-les-Ponts**

05 57 43 02 11

**Saint-Gervais**

05 57 43 02 06

**Gauriaguet**

05 57 68 70 21

**Saint-Laurent-d'Arce**

05 57 43 01 61

**Lansac**

05 57 68 40 33

**Saint-Trojan**

05 57 64 36 10

**Mombrier**

05 57 64 39 36

**Tauriac**

05 57 68 43 33

**Peujard**

05 57 94 02 20

**Teuillac**

05 57 64 34 55

**Prignac-et-Marcamps**

05 57 68 44 44

**Val-de-Virvée**

05 57 43 10 12

**Pugnac**

05 57 68 80 31

**Virzac**

05 57 43 11 03

⇒ [demande-logement-social.gouv.fr](https://demande-logement-social.gouv.fr)



Vous êtes dans une situation précaire  
et/ou vous êtes suivis par un travailleur social,  
rapprochez vous de la Maison Des Solidarités du  
Département de la Gironde : 05 57 43 19 22